

Habiter – Travailler

Les illustrations de maisons de type « pavillon » appellent certains commentaires :

La médiocrité des propositions de constructions résultent toujours de la combinaison offre-demande et stigmatisent de l'**absence de modèle** : les constructions économiquement avantageuses uniformisent, de Bretagne en Provence, le marché de la maison individuelle.

Les élus sont alors confrontés à des exigences contradictoires : incités à agrandir la capacité d'accueil des communes, à accroître la population, tout en maîtrisant l'extension des zones bâties.

Le projet d'« habitat » aurait tendance toutefois à changer ; l'idée de *maison passive* fait son chemin, de jeunes ménages souhaitant plutôt favoriser l'« *éco-durable* », ils sont près d'ailleurs à envisager le bâti ancien lorsqu'il est « compatible » avec leurs exigences de qualité. Selon J.L. COUTAREL, la restructuration du bâti ancien (XVIII^e XIX^e) en vertu de ses qualités intrinsèques souffrirait largement la comparaison avec le modèle économique de la construction neuve.

Se pose la question des constructions nouvelles sur les terres agricoles, spécifiquement destinées aux exploitants, bénéficiaires d'autorisations contestables pour certains, lorsqu'elles seraient en-dehors du cadre accompagnant le souci partagé de l'« intégration ». Cependant de plus en plus « *les néo-natifs, selon l'expression de M. Le Maire d'Ameugny, sont sensibilisés aux questions de respect du paysage* ».

Les constructions nouvelles, majoritairement implantées en périphérie des bourgs, des villages et des hameaux, constituent le premier front visible et détonnent bien souvent avec l'harmonie générale. Les élus évoquent les difficultés qu'ils rencontrent pour sensibiliser à ces questions, et déplorent « le manque d'armes » dont ils disposeraient pour déjouer ces évolutions et convaincre sans imposer. « *Densifier les cœurs de village par exemple supposerait de pouvoir intervenir auprès des propriétaires de logements vacants, mais il faut bien prendre en compte le respect de la propriété privée* », souligne Mme le Maire de Montbelle. L'habitat dispersé semble définitivement disqualifié par les dispositions de la loi SRU et du Grenelle de l'environnement, car irrémédiablement incompatible avec les objectifs de maîtrise d'énergie, de réduction de la consommation d'espace agricole, du gaspillage de services publics et de transports individuels.

La question semble bien posée, quelle est la capacité d'arbitrage du maire ?

Serait-ce là l'enjeu du PLAN de PAYSAGE, que de proposer un outil pédagogique, non réglementaire mais explicite, pour accompagner la critique, la décision. Lorsqu'il existe un PLU, un schéma d'urbanisme, la question serait sans équivoque. Mais la plupart des communes sont toujours sous le régime du RNU¹, c'est-à-dire qu'elle ne dispose d'aucun document d'orientation local, cartographié et argumenté, pour planifier ou contrôler son développement. Un document pour s'appuyer dessus ?

La position et le rôle du CAUE sont mis en question. Les communes cotisent, s'interrogent ?

J.L TAUPIN illustre avec l'exemple d'un bâtiment de ferme photographié sur la place de Lancharre, l'approche maîtrisée des bâtisseurs offrant par la combinaison des matériaux disponibles (pierre, terre, bois) et l'assemblage des techniques simples de la construction traditionnelle, un modèle d'ordre et d'économie, accordant la nécessité et le geste.

Cet exemple recentre la réflexion sur l'art de bâtir, et immanquablement sur les préoccupations partagées autour de la ressource. Bois, pierre, terre, le territoire du PAH, comme l'illustre le diagnostic, semble par la diversité de ses sols, l'ardeur des hommes qui l'habitent depuis les temps immémoriaux, avoir su donner généreusement de quoi le valoriser, l'aménager, l'habiter en bonne intelligence.

La Pierre constitue sur l'ensemble du Pays d'Art et d'Histoire, l'une des références majeures du **paysage** en général, du **patrimoine bâti** en particulier. Mais ce patrimoine de pierre se transforme, se dégrade, nécessite une attention particulière, et des ressources. Or, comme le souligne Pierre LINCK à propos des pierres sèches, des murs et des murgers, la ressource se fait rare. « *Pour construire, rénover ou consolider dix mètres de murs en pierres sèches, il faut parfois en sacrifier et en démonter vingt.* »

« *d'ailleurs, des maisons en pierre, il ne va pas s'en construire beaucoup...* »

¹ RNU : règlement national d'urbanisme

Philippe GRIOT, présentant *la carte départementale des carrières vers 1847* qu'il a localisées, répertoriées, documentées, confirme si besoin l'extraordinaire multiplicité des lieux d'extraction et leur proximité immédiate avec les lieux d'édification et d'implantation humaine. Cette carte ne représenterait vraisemblablement que 50% des lieux exploités pour l'usage courant de la construction jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Ne demeurent que quelques sites en activité tels que Saint-Martin-Belles-Roches, Buxy, Laives... et de très rares opportunités de réouverture de carrières.

« Pour Changer un linteau dans une maison, on est obligé d'aller chercher de la pierre n'importe où, mais on ne peut plus trouver la pierre *indigène*. »

Les ABF² eux-mêmes sont scandalisés de ne pouvoir restaurer fidèlement les édifices anciens, comme récemment à Cluny dans le cadre de la restauration des Ecuries Saint-Hugues.

La problématique de la réouverture des carrières n'est pas singulièrement une question économique. L'exploitation des carrières rapporterait beaucoup d'argent à une commune. Des démarches administratives longues, 5 ans de procédure, avec parfois 3 ans de retard administratif, des frais de dossier et droits d'exploitation autour de 80 000€. Malgré tout, cela devrait être envisagé. Surement pas à l'échelle industrielle, qui justement inquiète les populations locales, redoutant l'impact environnemental d'une consommation démesurée, des détonations d'explosifs en continu, des rotations de camions de gros tonnage, des nuées de poussière, à l'exemple de Burgy qui couvre ses façades de banderoles criant NON A LA CARRIERE.

Il y a là un enjeu sur le territoire national d'ailleurs, souligne Ph. GRIOT, mais qu'il faut aborder à l'échelle de l'homme afin de contourner l'image négative de la grosse carrière qui défigure la montagne. Reprenons le chemin de la carrière...

Jean-Louis TAUPIN après avoir illustré son propos d'exemples d'incohérence du système de protection des carrières, et proposé qu'on parachute Ph. GRIOT sur les carrières d'intérêt majeur, rappelle *comment on a sauvé la tour de Pise ; il a été décidé que les ministères concernés ne s'en occuperaient pas*.

J.L. COUTAREL, questionne avec la DATAR³ l'attractivité du territoire du PAH : *comment motiver au XXI^e siècle des hommes et des femmes à venir habiter ce territoire « encore » ?*

Sans doute ce que j'appellerai, des aménités, et avant toute chose la qualité du(des) paysage(s).

A Cluny comme partout, souligne Mme. XAVIER-ROLAI, les dégâts sont impressionnants, le paysage se dégrade à toute vitesse. Le maire d'Ameugny indique que trois maisons sont construites chaque année sur sa commune, en continuité du tissu urbain, et il précise, *trois maisons moches*.

**La maison de pierre, la vieille maison de pierre, est-elle la marque de ce paysage ?
Construire aujourd'hui des maisons en pierre aurait-il un sens ?**

Oui, selon Ph. GRIOT, si l'on considère autrement l'exploitation des carrières. Il faut revenir à la logique, au bon sens ; il faut une autre vision de la pierre ; actuellement, on taille dans des bancs francs, on extrait de gros volumes, pour faire des tranches, puis finalement de tout petits modules constituant des moellons. Et on recommence.

Là encore, la question se pose de l'échelle de l'exploitation, comme elle a pu se poser pour la question agricole, pour l'eau potable, la production d'énergie ou pour la question urbaine.

Small is beautiful !⁴ La petite échelle a du sens.

Les lavers et muraillers de Bourgogne proposent des formations, stages, informations, à destination de tout public (Colloque en Avril 2014). Un **partenariat** avec le Pays d'Art et d'Histoire prend tout à fait sens si l'on considère l'importance dans le paysage des murs, des soutènements, des murgers, des toitures de laves, la nécessité de transmettre aux générations futures les ouvrages eux-mêmes, et au-delà, les savoirs-faires permettant de les maintenir, de les entretenir, et d'innover.

A l'occasion, par exemple, des *Journées des Métiers d'Art*, de formations très attendues, auprès des architectes du patrimoine de l'école de Chaillot, des Compagnons Apprentis Maçons, les Lavers et Muraillers de Bourgogne proposent une expérimentation du patrimoine et partagent une réflexion sur l'innovation et les pratiques de leurs métiers.

« *il faut des personnes désobéissantes ... et rouvrir les carrières.* »

² ABF : Architecte des Bâtiments de France

Discussion entre Ph. GRIOT et en l'occurrence l'ABF Frédéric DIDIER

³ DATAR : La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale est un service du Premier ministre.

⁴ En anglais dans la discussion

J.L. COUTAREL revient sur le programme CORDOBA⁵ mené avec l'ENSAM à Cluny, autour des questions d'expertise des performances thermiques du bâti ancien. Initié dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, ce projet a pour ambition de « *bouleverser les modes de conception des bâtiments et les comportements de leurs habitants* » *peut-on lire sur le site Clinisois.fr*. Il propose un partenariat avec le PAH autour de ces questions, qui sont fondamentales pour sensibiliser les acteurs et le grand public, à des approches de « bon sens » sur lesquelles les ingénieurs eux-mêmes changent actuellement d'attitude : on peut penser autrement, ce n'est pas aberrant ; par l'intérieur, par l'extérieur, isoler systématiquement les bâtiments anciens n'est pas LA solution. La question énergétique est en première ligne, elle ne peut pas être traitée à la légère : pour commencer, il faut considérer que les ouvrages anciens sont rarement aberrant du point de vue climatique. Pour le modèle de la maison isolée... sur sa parcelle, ce qui achoppe, ce n'est pas **comment ?** elle est construite, mais **où ?**.

*CORDOBA a vocation à accompagner la structure que le PAH mettrait en place sous la forme d'un véritable **partenariat** ; une matériauuthèque pour toucher, voir et comprendre, des formations pour expérimenter, appréhender **le geste**.*

Le choix de la pierre reste au XXI^e siècle pertinent et d'autres pratiques sont encouragées par les recherches et les publications de nombreux acteurs et notamment autour du CTMNC⁶.

Pierre Linck relève que la terre est le matériau idéal, les maisons en Pisé des bords de Saône en sont le précieux témoin sur notre territoire. *Il faudrait encourager ce mode de construction.*

L'idée semble germer d'un lieu, regroupant les personnes, les ouvrages de référence, et permettant d'identifier et d'accompagner, voire de fédérer les projets. Il pourrait être l'émanation d'un observatoire, d'un laboratoire, pour le territoire du PAH, attentif à ces dynamiques propres, aux expériences influentes des territoires limitrophes et aux orientations nationales. On y pourrait traiter de l'habitat en général, des modes de construction, étudier les formes de groupements, les logiques urbaines, analyser les évolutions des pratiques sociales, la transmission des savoirs-faires et l'adaptation des métiers de la construction du paysage.

Participants à la table ronde

Martine CHAMPLIAUD	Association SAAST
Jean-Louis COUTAREL	Architecte chargé de mission DATAR - ENSAM
Marie-Thérèse DREVET	Maire Montbellet / PAH
Véronique DUNOYER	Association FAPPAH
Philippe GRIOT	Tailleur de pierre - formateur ENSAM
Jeanick LEMAITRE	Maire commune d'Ameugny / Com.com Grosne-Guye / PAH
Pierre LINCK	Artisan pierres sèches - lavier murailleur de Bourgogne
Colette XAVIER-ROLAI	Elue commune de Cluny / Clunisois / PAH
Jean-Louis TAUPIN	Architecte en chef de Monuments Historiques
Ludovic FOREST	Architecte DPLG

⁵ CORDOBA : COnsortium pour la Rénovation Durable des Ouvrages et Bâtiments Anciens

⁶ CTMNC : Centre Technique des Matériaux Naturels de Construction